



Vers un système de santé agile, solidaire et territorial

La crise sanitaire a révélé les forces et les faiblesses de notre système de soin et d'accompagnement. Dans le contexte de la crise covid, à l'issue du Ségur de la santé et à l'horizon d'un nouveau PLFSS, la FEHAP souhaite promouvoir une nouvelle politique qui développe les solidarités. Pour qu'elle puisse voir le jour, il s'agira de lever des freins pour donner plus de souplesse aux acteurs, leur permettre d'innover, de travailler ensemble, en confiance et en responsabilité et de donner toute sa place aux personnes dans le respect de la démocratie sanitaire.

La FEHAP fait le point sur ses propositions suite aux Accords de la Santé :

- La personne actrice de son parcours depuis son domicile – La prévention comme priorité
- L'attractivité retrouvée des métiers de la santé et la reconnaissance des parcours professionnels
- Un cadre de financement à finalité vertueuse, sécurisante et responsabilisante
- Une fédération des acteurs au niveau des territoires et un engagement populationnel
- Une organisation du travail qui valorise le collectif, une gouvernance simple et réactive
- La refonte plus opérationnelle et responsable du pilotage du système

Contacts presse :

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles –
maryse.dewever@fehapa.fr - 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30
Nina Plantin - Chargée de relations publiques - nina.plantin@fehapa.fr - 01 53 98 95 44

● La personne actrice de son parcours depuis son domicile – La prévention comme priorité

La prévention, thème du Congrès national de la FEHAP pour 2020, a été très peu abordée. Pour la Fédération, c'est une occasion manquée. La crise covid a, de nouveau, dévoilé les inégalités de santé. La FEHAP sera vigilante à ce que les personnes vulnérables soient prises en compte dans l'ensemble des réformes à venir et à ce qu'elles puissent être pleinement actrices de leurs parcours.

La FEHAP souhaite :

- Renforcer la prise en compte de la première ligne, au domicile et en EHPAD, articulée à toute la chaîne de l'offre de soins de premier recours jusqu'à l'hospitalisation. Cela doit se traduire par :
 - Une loi Grand-âge et autonomie à la hauteur des enjeux du vieillissement de la population et des besoins en dépendance
- Une 5^{ème} branche ambitieuse couvrant largement tous les domaines de l'appui à l'autonomie, y compris les aides à la personne :
 - Un périmètre qui intègre les personnes âgées et celles en situation de handicap
 - Une enveloppe financière globale à la hauteur des enjeux et des besoins. La FEHAP estime le besoin en financement à 42 milliards d'euros
 - Une gouvernance partagée qui associe les personnes
- Une prise en compte de la lutte contre les inégalités d'accès aux soins et à l'accompagnement sur le territoire

● L'attractivité retrouvée des métiers de la santé et la reconnaissance des parcours professionnels

Les métiers du soin et de l'accompagnement n'ont jamais autant été adulés par la population, et si peu valorisés. Et pourtant, les professionnels du secteur privé solidaire, sont, au même titre que ceux du secteur public, concernés par ce déficit d'attractivité.

Pour attirer durablement de nouveaux professionnels, il faut accroître le recours à l'apprentissage qui permet aux jeunes de découvrir les métiers de la vulnérabilité, engager des politiques de formation ambitieuses qui facilitent la mobilité professionnelle et, dans le même temps, rénover les pratiques de management. Autonomie et responsabilité des professionnels encouragent la motivation, reconnaissance et travail en équipe sont les clés de la qualité de vie au travail.

Contacts presse :

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles –
maryse.dewever@fehap.fr - 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Nina Plantin - Chargée de relations publiques - nina.plantin@fehap.fr - 01 53 98 95 44

Dossier de presse

Par ailleurs, comme annoncé lors de la conférence de presse l'année dernière, la FEHAP a lancé une grande consultation auprès de ses adhérents sur sa convention collective : la CCN 51. Avec un taux de participation supérieur à 30%, la FEHAP lance la seconde phase avec l'ouverture des négociations.

La FEHAP a obtenu :

- L'augmentation des effectifs de formation en IFSI, dans les formations d'aide-soignante, etc ...
- La prime Covid à destination des professionnels des EHPAD, des hôpitaux et très récemment des aides à domicile
- Les personnels des établissements hospitaliers et les EHPAD privés solidaires bénéficient d'un complément de 218€ net par mois sur leurs salaires

La FEHAP souhaite :

- Que les mesures de revalorisation salariales concernent également nos médecins
- Que les métiers du domicile fassent l'objet d'une revalorisation, y compris financière et au-delà d'une prime
- Une valorisation des métiers du domicile
- Que le mot « valorisation » soit entendu dans un sens global (pas uniquement financier). Il doit concerner le périmètre du poste, les missions, l'image
- Que l'exercice mixte (public-privé-libéral) soit favorisé, sans reste à charge pour la personne
- Que l'exercice libéral des médecins dans les ESPIC soit autorisé sans reste à charge pour les patients

● Un cadre de financement à finalité vertueuse, sécurisante et responsabilisante

Les coopérations entre tous les acteurs, sanitaires, sociaux et médico-sociaux, qu'ils soient publics, privés, libéraux, ont démontré leur efficacité pendant la crise Covid. Elles ont permis de soigner et d'accompagner tous les malades, en tous points du territoire tout en maintenant une exigence de qualité. Pour être pérennisées, elles doivent bénéficier d'un cadre de financement qui les favorise.

Tous les acteurs de participant au service public sont nécessaires. Le travail conjoint doit être encouragé et avec des modes de rémunérations envisagés spécifiques incitatifs. En un mot, il faut une équité de traitement.

La FEHAP a obtenu une équité de traitement avec le secteur public (conformément à l'avis du Conseil d'Etat) l'adoption de grands principes relatifs à :

- La mise en place d'un nouveau cadre de financement juste, construit autour de trois modalités possibles : le financement à l'activité, le financement forfaitaire au parcours ou à l'épisode et le financement populationnel

3

Contacts presse :

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles –
maryse.dewever@fehap.fr - 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Nina Plantin - Chargée de relations publiques - nina.plantin@fehap.fr - 01 53 98 95 44

Dossier de presse

- Que les autorisations d'activité ne soient plus le seul vecteur d'allocation des financements
- Que la contractualisation soit envisagée pour devenir l'outil privilégié des relations entre acteurs sur un territoire (prise en compte de l'évolution des périmètres d'activité, reprise de structure et des projets, etc...)
- Sur le secteur médico-social, l'exonération de la taxe d'habitation en EHPAD

La FEHAP souhaite :

- Une déclinaison opérationnelle de ces principes ci-dessus, avec une analyse des risques associée
- Une grille tarifaire qui se rattache à celle du public. La FEHAP souhaite une évolution positive des tarifs hospitaliers
- Des réformes du financement qui permettent le libre choix des personnes (SERAFIN-PH)

■ Une fédération des acteurs au niveau des territoires et un engagement populationnel

On a pu observer, pendant la crise, que l'organisation des soins et de l'accompagnement au niveau territorial a très bien fonctionné dès lors que les autorités ont joué leur rôle de coordination, d'animation et de régulation pour agir en tant que « facilitateurs ». En mobilisant tous les acteurs (privé solidaire, public, lucratif, ville), cette organisation a permis de répondre aux besoins de la population. Parce que ce renouveau des coopérations en santé est possible, la FEHAP défend une vision territoriale de la santé.

La FEHAP souhaite :

- Une cohérence des territoires de référence par secteur d'activité (sanitaire, médico-social et social) et une diminution du nombre de projets par territoire
- Une organisation territoriale de la Santé qui se construise autour d'un Projet Territorial de Santé (PTS), opérationnel et qui s'appuie sur une évaluation des besoins de la population
- Que chaque projet soit validé par la Conférence Territoriale de Santé (CTS) du territoire
- Que chaque projet permette la coopération de tous les acteurs des secteurs sanitaire, social, médico-social et du domicile afin de permettre à chaque personne d'avoir un accès simple dans le système de soin et d'accompagnement (1^{er} recours) et aux soins spécialisés (2nd recours) dans le respect de la démocratie sanitaire (prise en compte et association des personnes, des familles, des aidants et de leurs représentants)

Contacts presse :

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles –
maryse.dewever@fehapa.fr - 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Nina Plantin - Chargée de relations publiques - nina.plantin@fehapa.fr - 01 53 98 95 44

● Une organisation du travail qui valorise le collectif, une gouvernance simple et réactive

La crise sanitaire a mis en exergue la capacité d'adaptabilité des établissements de soin et d'accompagnement. Elle a démontré la nécessité d'assouplir les contraintes réglementaires qui pèsent sur les établissements et services pour leur offrir plus de souplesse et faciliter les coopérations sur un territoire.

La FEHAP a obtenu :

- Une procédure de renouvellement des autorisations simplifiée mais à pérenniser
- La définition de nouvelles modalités de gouvernance et d'organisation, inspirées de celles du privé solidaire

La FEHAP souhaite :

- Que les contrats soient basés sur les objectifs et non les moyens, dans une logique de contrôle a posteriori
- Que la contractualisation soit basée sur la confiance, pour permettre aux acteurs de travailler ensemble, en responsabilité, sur un territoire
- Que les CPOM (contrat pluriannuels d'objectifs et de moyens) sanitaires et médico sociaux soient articulés entre eux

● La refonte plus opérationnelle et responsable du pilotage du système

La crise a démontré que l'articulation entre le niveau national qui définit les orientations et le niveau régional qui pilote, fonctionne. Malgré cela, La crise Covid-19 a révélé une certaine fragilité du côté des ARS, même si leur investissement et leur mobilisation restent indéniables.

Ces enseignements confirment la nécessité d'un travail renforcé au niveau des territoires coordonné au niveau régional via les ARS, déclinées auprès de leurs délégations départementales, en étroite collaboration avec les départements et les représentants des personnes.

Contacts presse :

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles –
maryse.deweever@fehapa.fr - 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Nina Plantin - Chargée de relations publiques - nina.plantin@fehapa.fr - 01 53 98 95 44

Nouveau : le centre de formation de la FEHAP se réinvente

Au-delà d'un tout nouveau catalogue de formations disponibles en e-learning, le centre de formation de la FEHAP proposera dès janvier 2021 deux nouveaux services : les cercles stratégiques et les universités d'été de l'innovation.

Les cercles stratégiques

Il s'agit de réunir une communauté d'acteurs restreinte pendant un an autour d'une thématique qu'ils souhaitent approfondir et appréhender au regard des actualités stratégiques. Les participants viendront y chercher de l'expertise de haut niveau, des actualités, des échanges entre pairs sur la mise en œuvre concrète et l'appropriation des clés stratégiques et opérationnelles proposées.

Les universités d'été de l'innovation

Fort de dix ans de recueil d'innovations organisationnelles auprès de ses adhérents, la FEHAP lancera en 2021 des universités d'été de l'innovation. Ancrées dans le partage de pratiques et de projets qui ont fait leurs preuves, et fondées sur le principe pédagogique du co-développement, les universités d'été ont pour vocation :

- de développer la culture managériale de l'innovation,
- de diffuser les clés de l'innovation organisationnelle,
- de favoriser le partage de bonnes pratiques entre porteurs de projets innovants, en lien avec les données probantes et évaluations scientifiques produites sur les projets,
- de faciliter les recherches de financement.

Les universités d'été de l'innovation seront organisées et portées par l'Espace recherche innovation de la FEHAP (ERIF) installé en juillet 2020 et placé sous la présidence de Chantal de Singly, administratrice FEHAP.

Contacts presse :

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles –
maryse.dewever@fehapa.fr - 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Nina Plantin - Chargée de relations publiques - nina.plantin@fehapa.fr - 01 53 98 95 44